

πSéance du 20 novembre 2002

(conseillers présents : 17 ; votants : 18 ; absent non-représenté : 1)

Attribution des subventions pour l'année 2002

Le compte-rendu de la séance de la commission des finances du 7 novembre 2002 est présenté à l'assemblée. Les subventions pour l'année 2002, sont acceptées après discussion.

Contribution au centre de vacances de la FOL/UFOVAL

En 2002, la participation journalière, était de 3,65 € par enfant. L'augmentation à 3,75 € pour 2003, proposée par la fédération, est acceptée.

Indemnité de gardiennage des églises pour 2002

Décision est prise d'allouer une somme de 800 € à M. le Curé qui s'occupe de l'église de Monnetier et des chapelles de Mornex et d'Esserts-Salève.

Attribution à la Dotation des Ecoles

Une subvention supplémentaire de 371 € est attribuée à la Dotation des Ecoles.

Indemnités de préparation des documents budgétaires et de conseil

M. Poncet Guy, percepteur de Reignier, recevra une indemnité spéciale de 30.50 € pour la confection des documents budgétaires, travail qui est en dehors de ses obligations professionnelles, de même qu'une indemnité pour ses services de conseiller financier.

Réfection des façades de l'église de Monnetier

Acceptation du devis de l'entreprise Anthonioz-Blanc, au montant de 2'990.40 € H.T., pour l'exécution d'un berceau en lambris horizontal permettant de cacher les chevrons de la toiture.

Achat d'une tronçonneuse

L'acquisition d'une petite tronçonneuse, au prix de 400 € TTC, pour l'élagage des haies et des arbres est décidée.

Vente d'une partie d'une parcelle à un particulier

Une surface de 5a 15ca, à détacher de la parcelle No. 2958 section B du cadastre, lieudit « Les Vernays Ouest », sera vendue à Mme Ducrot pour le prix de 12.20 € le m², tous les frais (notaire et géomètre) étant à la charge de l'acheteur.

Vente d'une parcelle en zone artisanale

La parcelle cadastrée A 3074, lieudit « Les Mouilles », d'une surface de 16a 35ca, sera vendue à la SCI B.I.L., représentée par son directeur, M. Lerculeur Bruno, pour le prix de 18.30 €

le m2, soit 29'920.50 €. Cette société désire étendre ses activités professionnelles dans le domaine de l'ébénisterie. Les frais de notaire seront supportés par l'acquéreur.